

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le Maire, Monsieur Guillaume Landry, et Mesdames les conseillère et Messieurs les conseillers, Sabrina Denault Lapointe, Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Antoni Dumont, Normand Graillon et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, Marie-Pier Dupuis, directrice générale.

2025-351 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 15 décembre 2025. Il est 19 h 01.

ADOPTÉ

2025-352 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Monsieur le maire présente le budget 2026.

Une période de questions a eu lieu.

2025-353 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Normand Graillon

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les prévisions budgétaires de l'année 2026 de la ville de East Angus soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ

2025-354 PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2025-355 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 880 – TAUX DE TAXATION 2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 880 sera présenté pour adoption :

- 1- pour établir les taux et paiements de la taxe foncière générale;
- 2- pour établir les taux et paiements de la taxe d'épuration;
- 3- pour établir les taux et paiements de la compensation pour la fourniture d'eau;
- 4- pour établir les taux et paiements de la taxe de compensation de cueillette et de disposition des déchets;
- 5- pour établir les taux et paiements de la taxe sur les immeubles non portés au rôle d'évaluation (Compensation) pour l'année 2026 - pour établir un taux de tarification pour la fourniture par la Ville de biens, services et activités.

ADOPTÉ

2025-356 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 880 – TAUX DE TAXATION 2026

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 880 intitulé « Règlement numéro 880 - décrétant des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2026 » soit déposé.

ADOPTÉ

2025-357 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉ

**Guillaume Landry, Maire
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificat de crédits disponibles

Numéro Nom